



UNION EUROPEENNE



## PROJETS SOUTENUS AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN ANNEE 2021

Pour l'année 2021,

■ une subvention au titre du Fonds Social Européen a été attribuée pour 5 dossiers retenus lors des Commissions Permanentes des 31 mai et 27 septembre 2021.

Il s'agit des actions suivantes positionnées :

### \* sur le dispositif 7 « Soutenir les parcours de retour à l'emploi »:

- « Aide à l'encadrement et à l'accompagnement des Ateliers Chantiers d'Insertion Eco-Réhabilitation et Maraîchage Biologique 2021 » pour un montant de subvention Fonds Social Européen de 153 818,88€ - Association Le Relais,
- « Aide à l'encadrement et à l'accompagnement des Ateliers Chantiers d'Insertion "Environnement et transformation 2021" » pour un montant de subvention Fonds Social Européen de 145 095,42€ - Association Le Relais,
- « Aide au financement et à l'encadrement de l'atelier et chantier d'insertion Métiers de la Nature 2021 » pour un montant de subvention Fonds Social Européen de 159 861,02€ - Association Entraide Berruyère,
- « Aide au financement et à l'encadrement de l'atelier et chantier d'insertion Activités diverses 2021 » pour un montant de subvention Fonds Social Européen de 228 604,82€ - Association Entraide Berruyère,

### \* sur le dispositif 6 « Accompagner et Insérer »:

- **Accompagnement des allocataires du RSA dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle et professionnelle :**

En tant que chef de file en matière d'aides sociales, le Département du Cher a confié à des techniciens de l'insertion professionnelle et de l'emploi l'accompagnement socio-professionnel et professionnel des bénéficiaires.

L'accompagnement est formalisé par écrit dans un contrat d'engagements réciproque. Ce contrat est suivi et ajusté.

Cette action a été retenue en 2021 pour un montant de **250 000€**

Elle s'intègre dans l'axe 3 du Programme Opérationnel National Fonds Social Européen: Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion,

Objectif Thématique n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

Priorité d'Investissement 9.1 : L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi.

Objectif Spécifique 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des "freins sociaux" et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi).